

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 3 février 2020 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière  
Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2020-02-A, 2020-02-B, 2020-02-C, 2020-02-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2020-02.
6. Embauche au poste de chargé de projet au Service de l'ingénierie.
7. Nomination au poste de chef d'équipe - parcs et espaces verts au Service des travaux publics.
8. Embauche au poste de contremaître - Aqueduc, égout au Service des travaux publics.
9. Adoption d'un nouvel organigramme du Service des travaux publics.
10. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
11. Nomination d'un membre et renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
13. Rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2019 - *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
14. Engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés les années antérieures.

15. Grilles salariales 2020 du personnel temporaire non syndiqué du Service du loisir et de la culture.
16. Affectation d'une somme du surplus non affecté au surplus réservé " Honoraires professionnels règlements futurs ".
17. Assises annuelles 2020 de l'Union des municipalités du Québec - Participation de membres du conseil et du directeur général.
18. Participation d'une élue à la formation de la Fédération québécoise des municipalités - " Communiquer avec impact en tant qu'élue ".
19. Octroi d'une aide financière à différents organismes.
20. Demandes d'aide financière de l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu Val-Maska et de l'Atelier de ballet classique de St-Hilaire.
21. Demande de financement au " Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes ".
22. Présentation d'un projet - " Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives " - Projet Centre aquatique.
23. Présentation d'un projet - " Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives " – Complexe sportif régional.
24. Participation au Programme Rénovation Québec - Aide aux propriétaires de maisons lézardées - Société d'habitation du Québec.
25. Participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'activité " Tour de la montagne Desjardins 2020 ".
26. Entente de participation au camp de jour des Amis-Soleils de St-Bruno à intervenir avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Projet de loi n° 48 - Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles - Demande d'appui.
28. Demande à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu - Engagement dans la transition écologique.
29. Mandat professionnel pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Cour supérieure (Chambre civile) concernant la cause 750-17-003691-205.
30. Mandat professionnel pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Commission d'accès à l'information du Québec concernant le dossier 1022815-J.
31. Acquisition des lots 3 849 659 (cours de la Raffinerie) et 4 092 271 (rue de l'Atlantique) au cadastre du Québec - Projet domiciliaire Village de la Gare, phase XIII.
32. Désignation de terrains municipaux en réserve naturelle - Divers lots.
33. Servitude de conservation et de non-construction - Divers lots.
34. Appui au projet et servitude de conservation - Prolongement du sentier du tour du mont Saint-Hilaire.

35. Compte rendu de la réunion ordinaire du 4 décembre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
36. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 janvier 2020 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
37. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 janvier 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
38. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20012806, CCU-20012807, CCU-20012808 et CCU-20012809.
39. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CCU-20012811.
40. Demande de dérogation mineure numéro 2020-01 relative au 136, rue Forbin-Janson.
41. Assemblée publique de consultation - Premier projet de Règlement numéro 1235-8 - Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone H-97-1 en regroupant les zones H-97, H-98, H-99 et H-100, de créer la grille des spécifications de la zone H-97-1 et d'établir les dispositions particulières applicables aux zones H-96 et H-97-1.
42. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020.
43. Adoption du projet de Règlement numéro 828-45, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en y remplaçant l'annexe " A " .
44. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de l'élaboration de plans et devis de divers projets municipaux et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
45. Adoption du projet de Règlement numéro 1293, intitulé: " Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plans et devis de divers projets municipaux et autorisant un emprunt de trois cent vingt mille dollars (320 000,00 \$) nécessaire à cette fin " .
46. Renouvellement du contrat TP19-09 concernant la fourniture, collecte, transport et traitement des conteneurs de l'Écocentre.
47. Questions de l'assistance.
48. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

**...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.**

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point suivant:

- 23. Présentation d'un projet - " Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives " - Complexe sportif régional.

**...Avant de débiter la première période de questions de l'assistance, monsieur le maire Yves Corriveau félicite monsieur Laurent Duvernay-Tardif pour la victoire remportée par son équipe lors de la tenue du " Super Bowl " le 2 février dernier.**

**Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, fait une présentation sur le dossier du centre aquatique.**

**Monsieur le maire Yves Corriveau fait état de différents dossiers d'intérêt notamment le projet de développement de la zone H-60 et le projet de complexe sportif régional.**

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner	Estimation des coûts de rénovation du centre aquatique
M. Louis Pageau	Rénovation du centre aquatique versus le changement complet du bassin - inconvénients des vestiaires universels Fermeture du centre aquatique - remboursement aux Amis de la Vallée du Richelieu inc. des pertes subies Harmonie au sein du conseil municipal
M. François Perrier	Complexe aquatique - existence de programmes gouvernementaux d'aide pour situations urgentes Projet de complexe sportif régional
M. Yves Lafortune	Projet de complexe sportif régional - emplacement inadéquat - autres sites possibles
M. Jean-Marc Duval	Rénovation du centre aquatique - mur limitrophe à l'hôtel de ville
Mme Valéry Lapointe	Projet de complexe sportif régional - en quoi le projet n'est pas conforme à la réglementation en vigueur - programme de subventions actuellement possible - impact du report du projet

**...Avant de poursuivre les délibérations concernant les points à l'ordre du jour, chaque membre du conseil fait état de ses commentaires quant au projet de complexe sportif régional.**

2020-031

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2020-032

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2020-02-A, 2020-02-B, 2020-02-C, 2020-02-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-02-A, au montant de 1 746 204,95 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations, au montant de 5 011,29 \$, numéro 2020-02-B, au montant de 1 942,83 \$, numéro 2020-02-C, au montant de 439 365,50 \$, numéro 2020-02-D, au montant de 32 009,60 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-02, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 janvier 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 9 janvier au 29 janvier 2020, signé en date du 30 janvier 2020 par madame Lapalme.

2020-033

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-02**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-02 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 janvier 2020, pour la période du 9 au 29 janvier 2020, soit et est approuvé par ce conseil.

2020-034

**EMBAUCHE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE - MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN BOUVIER**

CONSIDÉRANT la création du poste de chargé de projet au Service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Jean-Sébastien Bouvier a les compétences requises pour occuper ce poste.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche monsieur Jean-Sébastien Bouvier au poste de chargé de projet au Service de l'ingénierie, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4, échelon 8), et ce, à compter du ou vers le 9 mars 2020.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 30 janvier 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 31 janvier 2020.

2020-035

**NOMINATION AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE - PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR SYLVAIN LAROSE**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef d'équipe à la division parcs et espaces verts au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste régulier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Larose se qualifie pour occuper ce poste, en vertu des articles 7.02 et 7.05 de la convention collective de travail des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la nomination de monsieur Sylvain Larose au poste régulier de chef d'équipe - parcs et espaces verts au Service des travaux publics (classe 10), suivant la convention collective de travail des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 4 février 2020.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 16 janvier 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 30 janvier 2020.

2020-036

**EMBAUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC, ÉGOUT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR ALAIN BOUCHER**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de contremaître - Aqueduc, égout au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Alain Boucher a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche monsieur Alain Boucher au poste de contremaître - Aqueduc, égout au Service des travaux publics, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 5, échelon 8), et ce, à compter du ou vers le 4 février 2020.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 janvier 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 janvier 2020.

2020-037

**ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée du contremaître - voirie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'impact sur l'organisation du travail et la gestion audit Service;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de contremaître de relève qui apportera un support à l'équipe de gestion des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le nouvel organigramme du Service des travaux publics comprenant notamment la création du poste de contremaître de relève, lequel organigramme est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cet organigramme est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 28 janvier 2020.

2020-038

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Sylvain Houle soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 février au 19 mai 2020.

2020-039

**NOMINATION D'UN MEMBRE ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT le poste vacant de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Auclair a déposé sa candidature afin de siéger au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à titre de membre citoyen de madame Nathalie Tétrault arrive à échéance le 2 février 2020, conformément à la résolution 2018-045;

CONSIDÉRANT QUE madame Tétrault a manifesté son intérêt à poursuivre son implication au sein dudit comité, et ce, pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un comité de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Mathieu Auclair, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 4 février 2020 au 3 février 2021.

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Nathalie Tétraut à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 4 février 2020 au 3 février 2022.

2020-040

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Danny Gignac à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire viendra à échéance le 5 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gignac a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un comité de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Danny Gignac à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 6 février 2020 au 5 février 2022.

2020-041

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE - EXERCICE FINANCIER 2019 - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, concernant les activités prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* quant à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.



2020-042

**ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS À 25 000 \$ CONTRACTÉS LES ANNÉES ANTÉRIEURES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, pour l'année 2020, la liste des engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés et déjà autorisés les années antérieures, pour lesquels il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi la liste datée du 20 janvier 2020, intitulée " Engagements contractés les années antérieures supérieurs à 25 000 \$ ", signée par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-043

**GRILLES SALARIALES 2020 DU PERSONNEL TEMPORAIRE NON SYNDIQUÉ DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la grille salariale pour les programmes de camp de jour et de relâche scolaire ainsi que la grille salariale du personnel temporaire non syndiqué pour les postes qui sont énumérés auxdites grilles pour l'année 2020, lesquelles grilles soumises par le Service du loisir et de la culture sont jointes à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

Que ces grilles soient approuvées en conformité avec la recommandation de madame Élisabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 21 janvier 2020.

2020-044

**AFFECTATION D'UNE SOMME DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS RÉSERVÉ " HONORAIRES PROFESSIONNELS RÈGLEMENTS FUTURS "**

CONSIDÉRANT les nombreux projets de réfection des infrastructures et les divers programmes de subventions pour lesquels la Ville a déposé une demande;

CONSIDÉRANT QUE la nature et l'ampleur des projets à venir au Service de l'ingénierie font en sorte que le montant de 125 000 \$ prévu au surplus réservé " Honoraires professionnels règlements futurs " s'avère insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation effectuée par le Service de l'ingénierie établit les sommes requises à 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes utilisées dans ce surplus sont remboursées lors de l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt liés à la réalisation des différents projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur (ou 10 % selon le type de règlement), peut être destinée à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approprié à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), la somme de 75 000 \$ au surplus réservé " Honoraires professionnels règlements futurs ", et ce, afin d'augmenter ledit surplus réservé à 200 000 \$.

2020-045

**ASSISES ANNUELLES 2020 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert ainsi que le directeur général, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 20, 21 et 22 mai 2020, à Montréal, et autorise le remboursement des frais d'inscription au montant de 831,06 \$, incluant les taxes, pour le maire et pour le directeur général, et au montant de 362,17 \$, incluant les taxes, pour le conseiller, ainsi que le remboursement des dépenses encourues.

Que les frais d'inscription, soient payables à même le poste budgétaire 02-110-00-311, pour un montant de 1 193,23 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-135-00-311, pour un montant de 831,06 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-06 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 janvier 2020.

2020-046

**PARTICIPATION D'UNE ÉLUE À LA FORMATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - " COMMUNIQUER AVEC IMPACT EN TANT QU'ÉLUE "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de madame Brigitte Minier, conseillère municipale, à la formation " Communiquer avec impact en tant qu'élue " offerte par la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra le 30 mai 2020, à McMasterville, et autorise le remboursement de la dépense prévue au montant de 172,46 \$, incluant les taxes, ainsi que le remboursement des dépenses encourues.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-03 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 21 janvier 2020.

2020-047

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIFFÉRENTS ORGANISMES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'octroi d'une aide financière à différents organismes oeuvrant pour notre collectivité, selon les montants indiqués à l'annexe " A " jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que les sommes requises soient puisées à même le poste budgétaire 02-110-00-975 ou 02-795-70-975, conformément à ce qui est inscrit à ladite annexe, et qu'il y a des crédits disponibles.

2020-048

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES PARENTS DES ENFANTS HANDICAPÉS RICHELIEU VAL-MASKA - ATELIER DE BALLET CLASSIQUE DE ST-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière aux organismes suivants:

- Aide financière au montant de 200,00 \$ à l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu Val-Maska pour l'événement souper-bénéfice annuel qui se tiendra le 4 avril 2020.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-04 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 janvier 2020.

- Aide financière au montant de 1 000,00 \$ à l'Atelier de ballet classique de St-Hilaire pour leur 45<sup>e</sup> anniversaire.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-05 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 janvier 2020.

2020-049

**DEMANDE DE FINANCEMENT - " PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES "**

CONSIDÉRANT QUE les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des plus importantes causes du déclin de la biodiversité dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plantes exotiques envahissantes sont déjà bien connues comme étant présentes sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire et que certaines y sont même déjà bien implantées alors que d'autres sont présentes dans les secteurs urbains et agricoles environnants et menacent de s'y propager;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, plusieurs efforts ont été déployés par l'équipe des parcs et espaces verts de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en collaboration avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire, pour empêcher certaines plantes envahissantes de se répandre dans les milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE face à l'ampleur de cette problématique, une caractérisation précise des plantes exotiques envahissantes présentes sur le territoire de la ville s'impose afin d'établir des priorités d'action et des stratégies pour gérer celles-ci et limiter leur propagation.

CONSIDÉRANT le " Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes " de la Fondation de la Faune du Québec offre une aide financière aux initiatives visant à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes en favorisant leur gestion durable pour protéger la biodiversité, l'intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que le maintien ou le retour des fonctions écologiques des milieux naturels;

CONSIDÉRANT la date limite du 15 janvier 2020 imposée par la Fondation de la Faune du Québec pour le dépôt de la demande de financement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil entérine la demande de financement, déposée le 15 janvier 2020, pour le " Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes " à la Fondation de la Faune du Québec.

Que monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, ou monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, soient autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, notamment une convention de financement.

2020-050

**DEMANDE - " PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES " - PROJET CENTRE AQUATIQUE**

CONSIDÉRANT le " Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives " visant à financer des projets de construction, d'aménagement, de mise aux normes, d'agrandissement, de rénovation ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est à planifier des travaux importants aux installations du centre aquatique, lesquels seraient admissibles audit Programme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la présentation du projet de rénovation du centre aquatique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec dans le cadre du " Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ".

Que ce conseil confirme l'engagement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la compagnie Tetra Tech QI inc. soit autorisée à préparer et déposer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre dudit Programme et à assurer le suivi de la demande auprès du Ministère concerné.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire désigne monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, monsieur Pierre Bergeron, directeur général adjoint, ou madame Anne-Marie Piérard, greffière, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tout autre document relatif au projet mentionné ci-dessus.

2020-051

**PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE dans son budget du 21 mars 2019, le gouvernement du Québec a alloué, pour les trois (3) prochaines années, un montant total de trente-six (36) millions de dollars au Programme Rénovation Québec (PRQ), qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

CONSIDÉRANT QUE des cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire adhérer au Programme Rénovation Québec dans le but de venir en aide aux propriétaires de maisons lézardées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2020-2021 du Programme Rénovation Québec - Volet VI " Les maisons lézardées " et demande un budget de l'ordre de 100 000,00 \$.

Que ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société d'habitation du Québec.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au Programme Rénovation Québec.

Que la ville de Mont-Saint-Hilaire accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le Programme Rénovation Québec.

2020-052

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - " TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS 2020 "**

CONSIDÉRANT l'organisation de la onzième édition du " Tour de la Montagne Desjardins 2020 " au profit de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier qui se tiendra sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire le 17 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité de financement, le comité organisateur souhaite obtenir le support logistique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la tenue de l'activité " Tour de la Montagne Desjardins 2020 " organisée au profit de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier qui se déroulera sur le site de la gare de Mont-Saint-Hilaire (stationnement de l'Autorité régionale de transport métropolitain) de même que sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le dimanche 17 mai 2020 et contribue aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment le prêt d'équipements, la signalisation des rues, le montage et démontage du site, la participation de ressources humaines, l'accès aux panneaux des structures publicitaires de la Ville et permet la fermeture des rues requises pour ladite activité.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire requière de l'Autorité régionale de transport métropolitain, toute autorisation ou tout permis nécessaire à la tenue de cette activité et du ministère des Transports, tout permis permettant la circulation des participants sur les routes sous la responsabilité dudit ministère.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur général adjoint, soit et est autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2020-053

**ENTENTE OFFICIELLE DE PARTICIPATION AU CAMP DE JOUR DES AMIS-SOLEILS DE ST-BRUNO**

CONSIDÉRANT QUE, depuis quelques années, la Ville de Mont-Saint-Hilaire travaille en partenariat avec des camps de jour spécialisés s'adressant à des jeunes de 5 à 25 ans ayant une déficience intellectuelle ou des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE l'un des partenaires est le camp spécialisé " Les Amis-Soleils de St-Bruno ";

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, l'organisme demande à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de signer l' " Entente officielle de participation au camp de jour des Amis-Soleils de St-Bruno " pour confirmer son engagement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la signature de l' " Entente officielle de participation au camp de jour des Amis-Soleils de St-Bruno " pour l'été 2020, à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Les Amis-Soleils de St-Bruno.

Que cette résolution soit approuvée en conformité avec la recommandation de madame Élisabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 16 décembre 2019.

Que madame Élisabeth Cantin soit autorisée à signer ladite entente, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-054

**PROJET DE LOI N° 48 - LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES - DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT le projet de loi no 48 intitulé : " Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles " actuellement sous étude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est d'avis que ce projet de loi devrait être modifié afin d'y introduire, entre autres, des mesures visant une formule de taxation particulière applicable aux boisés et milieux naturels non exploités;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour augmenter la superficie des aires protégées dans le sud du Québec, là où la majorité de la population réside et où la pression sur les milieux naturels est la plus importante;

CONSIDÉRANT QUE les milieux naturels sont cruciaux pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques en contribuant directement au maintien de la connectivité écologique et favorisent la protection des écosystèmes;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger légalement nos milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs groupes de conservation au Québec participent de façon significative à la protection de milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à la taxation des milieux naturels protégés sont un enjeu financier d'importance qui limite la protection de nouveaux milieux naturels par les organismes de conservation;

CONSIDÉRANT les objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 adoptée lors de la Conférence mondiale sur la biodiversité qui s'est tenue au Japon en octobre 2010 où les parties membres de la Convention sur la diversité biologique ont conclu, entre autres, qu'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures fassent l'objet de mesures efficaces de conservation d'ici 2020 alors que le Québec n'a pas atteint cet objectif pour le moment;

CONSIDÉRANT QUE pour les organismes de conservation et les municipalités, l'enjeu de la taxation limite l'accroissement des superficies de milieux naturels protégés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs foncières des terres agricoles et des milieux naturels en zone agricole ont considérablement augmentées au cours des 5 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts imposent un fardeau financier aux propriétaires qui les incitent à la rentabilisation de ces milieux naturels, occasionnant des pertes importantes de biodiversité;

CONSIDÉRANT l'importance pour les organismes de conservation, le gouvernement et les instances municipales de travailler ensemble afin de mettre en place une solution qui favorisera la progression du réseau des aires protégées et des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la protection des boisés et des milieux naturels bénéficie à l'ensemble de la population du Québec par son impact sur l'écosystème;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande l'appui à tous les organismes de conservation et à toutes les municipalités pour demander au gouvernement du Québec de modifier les lois sur la fiscalité municipale afin d'établir un régime de compensations de taxes foncières pour les milieux naturels protégés, et qui est associé à un processus de désignation ou de protection légale tel que les réserves naturelles reconnues, les servitudes réelles de conservation en faveur d'une municipalité ou d'un organisme de conservation reconnu;

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi qu'aux associations municipales afin d'appuyer la demande d'un régime de compensation de taxes foncières pour les milieux naturels protégés.

2020-055

**DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont un impact sur l'être humain;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre en mettant en place les solutions connues pour atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté ont les compétences nécessaires pour agir en matière de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les impacts créés par les changements climatiques affectent notre économie, notre qualité de vie et constituent une menace importante pour la biodiversité par la destruction des habitats naturels;

CONSIDÉRANT QUE des dizaines de milliers de citoyens se sont rassemblés le samedi 10 novembre 2018 à l'occasion d'une marche organisée par le collectif " La Planète s'invite au parlement " afin de manifester au nouveau gouvernement l'urgence de prioriser l'environnement dans nos décisions politiques;

CONSIDÉRANT QUE des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire et l'urbanisme, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment et du transport sont nécessaires à court terme afin de limiter le réchauffement de la planète;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu :

De réviser son plan de réduction des gaz à effet de serre pour inclure un volet " collectivité " et viser une réduction des émissions de 50 % d'ici 2030.

D'effectuer un bilan annuel chiffré des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire pour s'assurer que les mesures adoptées soient efficaces et suffisantes pour atteindre les cibles.

D'établir un plan d'action concernant la lutte aux changements climatiques.

De créer une politique visant un objectif de " zéro déchet " d'ici l'année 2030 afin de résoudre les problèmes actuels reliés à la gestion des déchets y incluant le recyclage.

D'élaborer un plan de transition écologique selon ses compétences.

De se doter d'une politique d'aménagement écologique afin d'atteindre les cibles internationales de 17 % d'aires protégées terrestre.

De mettre en place un budget annuel récurrent de 100 000 \$ pour les cinq prochaines années pour amorcer ce virage vert.

2020-056

**MANDAT PROFESSIONNEL - REPRÉSENTATION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE) - CAUSE 750-17-003691-205 - DHC AVOCATS INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate la firme DHC Avocats inc. afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause portant le numéro 750-17-003691-205 devant la Cour supérieure (Chambre civile).

2020-057

**MANDAT PROFESSIONNEL - REPRÉSENTATION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC - DOSSIER 1022815-J - BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.**



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate la firme Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans le dossier portant le numéro 1022815-J devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

2020-058

**ACQUISITION DES LOTS 3 849 659 (COURS DE LA RAFFINERIE) ET 4 092 271 (RUE DE L'ATLANTIQUE) AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DOMICILIAIRE VILLAGE DE LA GARE, PHASE XIII**

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux d'infrastructures intitulée: " Entente Village de la gare, phase XIII - Prolongement rues de l'Atlantique, cours de la Raffinerie, Magloire-Laflamme et Plante et le lot 4 092 254 (rue) " signée entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Groupe Foncier Brossard inc. le 11 février 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, le requérant s'engageait à signer à première demande de la Ville, suite à l'acceptation des travaux de la phase " A ", un acte de vente par lequel il cédaient les rues et les infrastructures réalisées pour la somme d'un dollar (1,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur les lots 3 849 659 (cours de la Raffinerie) et 4 092 271 (rue de l'Atlantique) au cadastre du Québec ont été faits et sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil acquière de la compagnie Groupe Foncier Brossard inc., les lots 3 849 659 (cours de la Raffinerie) et 4 092 271 (rue de l'Atlantique) au cadastre du Québec, conformément à l'entente intitulée: " Entente Village de la gare, phase XIII - Prolongement rues de l'Atlantique, cours de la Raffinerie, Magloire-Laflamme et Plante et le lot 4 092 254 (rue) " signée le 11 février 2008.

Que ces lots, travaux et infrastructures soient consentis pour la somme de un dollar (1,00 \$) et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature de l'acte.

Que l'acquisition de ces lots soit effectuée en conformité au rapport de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 14 janvier 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant Richer Paradis, notaires, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-059

**DÉSIGNATION DE TERRAINS MUNICIPAUX EN RÉSERVE NATURELLE - DIVERS LOTS**

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite mettre en valeur ses milieux naturels et offrir un contact privilégié à la nature pour l'ensemble de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté d'assurer la protection de ses milieux naturels en signant avec le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire couvre, aujourd'hui, une superficie de 90,7 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces naturels constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a acquis, par le biais de la Loi n° 212 intitulée : " Loi concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire " une série de lots situés sur son territoire, lots nommés à l'annexe " A ", jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Loi, la Ville peut, en vue de remembering des terrains, les préserver comme espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend agrandir à nouveau la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire en y ajoutant lesdits lots d'une superficie totale de 3,63 hectares (36 285,6 mètres carrés);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité les terrains en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ce lot et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) adoptée en 2002 a pour but d'assurer la conservation du patrimoine naturel du Québec en proposant des mesures visant à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve naturelle est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires désirant protéger légalement leur terrain, par un acte volontaire, résultant en une entente de conservation notariée liant les terrains au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) au moyen d'une reconnaissance qui peut être perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE les terrains à désigner possèdent les caractéristiques demandées pour être reconnus comme réserve naturelle, sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentant un intérêt qui justifie sa conservation (article 54 de la Loi);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire devra présenter une demande au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour que les terrains soient reconnus comme réserve naturelle (article 54 de la Loi);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme par cette résolution sa volonté ferme d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle à perpétuité pour les terrains en piémont du mont Saint-Hilaire et enclenche les procédures visant à faire reconnaître les lots mentionnés au tableau joint à l'annexe " A " de la présente pour en faire partie intégrante, comme réserve naturelle au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) et de déposer une demande en ce sens au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 22 janvier 2020.

De mandater monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de personne responsable, et que ce dernier soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire seconde la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches.

2020-060

#### **SERVITUDE DE CONSERVATION ET DE NON-CONSTRUCTION - DIVERS LOTS**

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite mettre en valeur ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté d'assurer la protection de ses milieux naturels en signant avec le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces naturels constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ces lots et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'engage à garantir le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de désignation de Réserve naturelle sera présentée par la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'intégrer ces lots à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire, et fera l'objet d'un acte de servitude de conservation à perpétuité;

CONSIDÉRANT QU'IL sera aménagé, sur les lots visés par la présente, un sentier qui permettra éventuellement de faire le tour de la montagne et qui respectera les termes de la servitude réelle et perpétuelle de conservation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction en faveur d'un lot désigné fonds dominant appartenant au Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire pour lesdits lots décrits à l'annexe " A ", jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 22 janvier 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte donnant effet à la présente devant un notaire de l'étude Pétrin & Ryan Notaires, dont les frais seront assumés par le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire.

2020-061

**APPUI AU PROJET ET SERVITUDE DE CONSERVATION - PROLONGEMENT DU SENTIER DU TOUR DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite mettre en valeur ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté d'assurer la protection de ses milieux naturels en signant avec le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces naturels constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ce lot et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'engage à garantir le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QU'il sera aménagé, sur le lot visé par la présente, un sentier qui permettra éventuellement de faire le tour de la montagne et qui respectera les termes de la servitude réelle et perpétuelle de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire entend déposer une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la Faune du Québec par l'entremise du programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels afin de réaliser un projet d'aménagement de sentier sur d'anciennes emprises de chemins municipaux désaffectés sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire et de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la mise en conservation du lot 2 349 318 au cadastre du Québec permettrait de contribuer à l'aménagement d'un tronçon du sentier sur une distance de 570 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville dans ce projet totalise 13 000,00 \$ payable lors de l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire signifie par la présente son appui au projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction sur le lot 2 349 318 au cadastre du Québec en faveur d'un lot désigné fonds dominant appartenant au Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire soit le lot 4 149 233 au cadastre du Québec.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 janvier 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte donnant effet à la présente devant un notaire de l'étude Pétrin & Ryan Notaires.

Que les honoraires professionnels soient à la charge de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-062

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 4 décembre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-063

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 janvier 2020 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-064

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 janvier 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-065

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-20012806, CCU-20012807, CCU-20012808 ET CCU-20012809**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 janvier 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20012806 : 55, rue Sainte-Anne  
Plans et recommandation (annexe A)
- CCU-20012807 : 90, rue Désautels  
Plans et recommandation (annexe B)
- CCU-20012808 : 560, rue Ernest-Choquette  
Plans et recommandation (annexe C)
- CCU-20012809 : 727, rue du Cheval-Blanc (lot 3 882 919)  
Plans et recommandation (annexe D)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " D " pour en faire partie intégrante.

2020-066

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO CCU-20012811 - REFUS**

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 28 janvier 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- CCU-20012811 : 446-A, chemin des Moulins  
Plans et recommandation (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés à ladite recommandation, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

**...Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement explique la demande de dérogation mineure 2020-01.**

**...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le 136, rue Forbin-Janson :**

Aucune intervention.

2020-067

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-01 RELATIVE AU 136, RUE FORBIN-JANSON**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure 2020-01 présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 136, rue Forbin-Janson, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge arrière de 7,69 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge arrière minimale de 9 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,31 mètre, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, daté du 22 novembre 2019, portant le numéro de minute 6610, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de rendre conforme la transformation de la véranda en pièce habitable.

2020-068

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-027 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-8 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-97-1 EN REGROUPANT LES ZONES H-97, H-98, H-99 ET H-100, DE CRÉER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-97-1 ET D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES H-96 ET H-97-1**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-027 par laquelle ce conseil adoptait le premier projet de Règlement numéro 1235-8 et fixait la date de l'assemblée publique de consultation prévue sur le projet de règlement le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite repousser la date de ladite assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reporte l'assemblée publique de consultation prévue sur le projet de Règlement numéro 1235-8, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone H-97-1 en regroupant les zones H-97, H-98, H-99 et H-100, de créer la grille des spécifications de la zone H-97-1 et d'établir les dispositions particulières applicables aux zones H-96 et H-97-1 " au 24 février 2020, à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

2020-069

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

Avis de présentation est donné par madame la conseillère Christine Imbeau à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020.

2020-070

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 828-45 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 EN Y REMPLAÇANT L'ANNEXE " A " - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 828-45, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2020 en y remplaçant l'annexe " A ", soit et est adopté par ce conseil.

2020-071

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS REQUIS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLE DOLLARS (320 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plans et devis de divers projets municipaux et autorisant un emprunt de trois cent vingt mille dollars (320 000,00 \$) nécessaire à cette fin.

2020-072

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1293 - RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS REQUIS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLE DOLLARS (320 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1293, intitulé: " Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plans et devis de divers projets municipaux et autorisant un emprunt de trois cent vingt mille dollars (320 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.



2020-073

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TP19-09 - FOURNITURE, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE - GFL ENVIRONNEMENTAL INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-117 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie GFL Environnemental inc. concernant le contrat TP19-09 pour la fourniture, la collecte, le transport et le traitement des conteneurs de l'écocentre pour la période du 19 mars 2019 au 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait une option de reconduction pour une période additionnelle d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler de nouveau, pour la période du 14 mars 2020 au 13 mars 2021, ledit contrat, et ce, aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour la période du 14 mars 2020 au 13 mars 2021, au montant de 125 026,83 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP19-09 pour la fourniture, la collecte, le transport et le traitement des conteneurs de l'écocentre avec la compagnie GFL Environnemental inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 21 janvier 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 20-2, pour la période du 14 mars 2020 au 31 décembre 2020, au montant de 108 855,92 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-420-00-440, pour un montant de 1 957,33 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-420-00-442, pour un montant de 11 015,18 \$, incluant les taxes et à même le poste budgétaire 02-420-00-443, pour un montant de 95 883,41 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**...Avant de passer à la deuxième période de questions de l'assistance, des élus souhaitent donner les informations suivantes :**

- **Madame Christine Imbeau, conseillère municipale, informe les citoyens qu'un sondage créé dans le cadre de la révision de la Politique de la famille et des aînés a été mis sur le site Internet de la Ville et elle invite les gens à y participer.**
- **Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal, indique de son côté qu'un autre sondage concernant la Politique de gestion des milieux naturels a également été mis sur le site Internet de la Ville et invite les gens à y participer.**

## QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Nouvelles constructions devraient être construites en fonction de l'écologie Frais judiciaires - Dossier Ramzi Daniel Paiement de la quote-part 2020 - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
M. Louis-Georges Cournoyer	Comité CAZA-16 - état des travaux Procès zone A-16
M. Pierre Bergeron	Construction d'un nouveau pont sur la rivière Richelieu versus transport en commun - congestion routière
M. Éric Couture	Dossier concernant les travaux devant être faits à son immeuble – obtention des permis requis – usages autorisés Falsification de signature - endroit où se plaindre
M. François Perrier	Mandat professionnel - représentation devant les Tribunaux Mauvais entretien des patinoires extérieures - éclairage Procès rue Saint-Georges - frais de cour 2019 Nouvelles constructions - aménagement obligatoire d'un branchement pour voiture électrique Prime de transition du maire Projet de développement zone H-60 - PPU - nombre d'unités
M. Jean-Marc Duval	Projet de développement zone H-60 - compagnies impliquées - séance extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme pour ce projet - modulation de la hauteur des bâtiments pour la protection des vues - nombre de portes du projet Disponibilité des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme Notre MSH 2035 – demande de tenue d'une rencontre pour faire le point sur les grands dossiers
M. André Vrins	Séance d'information projet de développement zone H-60 Densité - concept architectural – protection du milieu humide - protection des arbres
M. Guy Gagnon	Badminton à l'école de la Pommeraie - augmentation de 50 % des coûts
M. Marcel Gauthier	Développement de la zone H-60 - portes ouvertes - protection des milieux humides, certificats d'autorisation Processus d'obtention d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M. François St-Germain	Projet de développement zone H-60 - protection des milieux humides - architecture des bâtiments
M. Jacques Charbonneau	Demande d'appui concernant les mesures de taxation particulières applicables au boisé en milieu naturel non exploité

M. David Morin	Dépôt d'une pétition signée par 800 personnes demandant à la Ville de mettre en oeuvre des politiques pour répondre à la crise environnementale - proposition de 14 chantiers est déposée en annexe Faire de l'environnement un filtre pour les décisions
Mme France Riquier	Développements futurs - manque de place dans les écoles Densification
M. Olivier Charest et Jordan Régnier	Mauvais état de la planète - diminution des espèces - diminution eau potable - augmentation pollution - absence d'agir de tous les paliers de gouvernement (incluant le municipal)
Mme Annie Desharnais	Pétition déposée - changements climatiques devraient être le fil conducteur des décisions du conseil Service de transport en commun - amélioration requise Déséquilibre paritaire pour les noms de rues (hommes, femmes, différentes cultures) Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes
M. Jean-Marc Ouimet	Autonomik - possibilité de reprise par la Ville Projet de développement zone H-60 - protection des milieux humides
M. Charles Richer	Projet de développement zone H-60 - protection des milieux humides Procès rue Saint-Georges - frais juridiques - proposition de retour aux objectifs initiaux du PUD Protection de l'environnement versus le développement Complexe sportif régional - sites à envisager
M. Jean-Yves Héroux	Comité CAZA-16 - travaux - renouvellement des mandats des membres Projet de développement zone H-60 - boisé d'intérêt métropolitain - milieux humides - fonds de parc distinct de piste cyclable Coupe d'arbres requise pour les développements
M. Dany Tremblay	Projet de développement zone H-60 - protection des milieux humides - protection bande riveraine - conformité du projet au PPU Portes ouvertes - projet de développement zone H-60 - commentaires recueillis seront transmis au conseil
M. Pierre Boucher	Contre le projet de développement zone H-60 pour des raisons écologiques - consultation des résidents de La Résidence Soleil

2020-074

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 3 février 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 23 h 45.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**